

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure



À la séance ordinaire qui sera tenue le **10 septembre 2019**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, Boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2019-33 : LOTS 2 068 356 et 3 850 165 (1728, BOULEVARD PERROT)

La demande de dérogation mineure vise à permettre :

- une galerie en cour latérale droite empiétant de plus de 2 mètres dans la marge latérale et située à 1,38 mètre de la ligne latérale au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- un escalier de galerie en cour avant empiétant de plus de 2 mètres dans la marge avant et latérale et situé à 1,78 mètre de la ligne latérale au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- une galerie en cour arrière et empiétant de 5 mètres dans la bande de protection riveraine d'une largeur minimale de 10 mètres au lieu d'un empiètement nul tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 16 AOÛT 2019.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
